

## « Réflexion : une réalisation majeure d'art public à Gatineau »

Vie des Arts, vol. 50, n° 205, 2006-2007

Jean De Julio-Paquin

### **RÉFLEXION** : une réalisation majeure d'art public à Gatineau

À la suite d'un concours national, le sculpteur André Fournelle, l'architecte du paysage Simon Bouffard et l'artiste - architecte Claude Chaussard réalisent une œuvre d'art public pour la ville de Gatineau. Ce projet, le plus important initié à ce jour par une municipalité, montre sans équivoque que l'art fait partie intégrante du développement urbain et social et cela malgré les réticences qu'il peut encore susciter auprès du public. Métropole de l'ouest québécois appartenant à la région de la capitale nationale, la ville de Gatineau a connu depuis quinze ans une forte croissance de sa population. Elle est devenue la cinquième ville en importance au Québec après Montréal, Québec, Laval et Longueuil. Désireuse d'implanter sa propre politique d'intégration de l'art à l'architecture et à l'environnement, cette municipalité se trouve en quelque sorte à l'avant-scène d'un renouveau urbain où l'art occupe une fonction prépondérante.

À partir des orientations et des objectifs préalablement développés par le conseiller au projet, l'architecte Philippe Drolet, la Ville de Gatineau lance en 2005 un concours public. Fait original : les propositions soumises doivent être conçues par une équipe formée au minimum de deux personnes soit obligatoirement un artiste qui répond au statut de l'artiste professionnel en vertu de la loi 78 et d'un architecte ou d'un architecte du paysage. Vingt-un groupes d'artistes et d'architectes ont participé à ce concours, et c'est l'équipe réunie autour du sculpteur montréalais et chargé du projet André Fournelle qui a remporté la palme.

### **L'art au service de l'aménagement urbain**

L'objectif principal du concours est la transformation d'un secteur semi-boisé, de forme triangulaire, situé au croisement de deux boulevards, par la réalisation d'une œuvre d'art permanente intégrée à un traitement paysager. Celle-ci doit ponctuer et baliser l'arrivée au centre-ville de Gatineau (l'île de Hull) et favoriser l'occupation de l'espace par les citoyens du quartier. L'implantation d'une œuvre d'art devient ici un moyen de signaler l'accès au cœur de la ville et de marquer un renouveau sur le plan de la revitalisation urbaine par l'aménagement d'un espace vacant. Autres spécificités : l'œuvre et son agencement ont pour fonction d'être conviviaux et d'attirer le regard et la curiosité des gens. De plus, la réalisation d'ensemble doit créer un impact visuel sur quatre saisons et tenir compte autant du jour et de la nuit.

Intitulée *Réflexion*, l'œuvre primée a rallié les membres du jury composé de représentants du milieu de l'art, de l'architecture et de la municipalité, dont le président de l'Association des résidents de l'île de Hull. Symbolisant l'histoire de l'industrie du bois qui a marqué l'économie de la région, l'ouvrage est composé de 64 structures verticales qui symbolisent l'industrie sylvicole. Ces structures mesurent cinq mètres de hauteur et leur surface est subdivisée en 4 composantes : le fût fabriqué en acier corten, le houppier réalisé en bois lamellé-collé, les bandes réfléchissantes situées de chaque côté des structures et un éclairage composée de quatre ampoules de diodes bleues, localisées à la jonction du fût et du houppier.

Selon les concepteurs, l'intégration de l'œuvre au site et à l'environnement se fait par interaction. Interaction avec les riverains : l'œuvre encourage la promenade en offrant une multiplicité de points de vue, par l'ouverture de l'espace vers le centre-ville et les nombreuses perspectives aléatoires. Interaction avec la circulation automobile : par le spectacle qu'offre l'installation elle-même lorsque le jet lumineux des phares percute les bandes réfléchissantes des colonnes.

L'œuvre est le fruit d'une collaboration entre les trois concepteurs. Simon Bouffard mentionne qu'il ne s'agissait pas de cloisonner l'apport de chacun selon sa spécialité mais plutôt de parvenir collectivement à traiter de façon optimale l'aménagement d'un lieu. « La sculpture, c'est aussi le paysage », dit-il. À son tour, Claude Chaussard souligne que l'équipe, tout en répondant aux exigences du concours, a trouvé

ensemble la meilleure manière de résoudre un problème de design urbain en visant à améliorer le cadre de vie sur le triple plan social, architectural et environnemental.

### **La réaction du public**

Faisant suite au dévoilement de l'œuvre primée, les réactions négatives de certains citoyens ont défrayé les manchettes des tribunes libres des différents journaux locaux. Plusieurs textes dénonçaient l'aspect superflu des dépenses pour une œuvre d'art, qu'il s'agissait d'un gaspillage, d'une folie de grandeur dilapidant les fonds publics. D'autres textes pourfendaient l'œuvre en la jugeant de « quétaine » et de mauvais goût.

Les remous ont indisposé des conseillers municipaux qui songeaient même à remettre en question la règle qui exige que 1% des budgets au développement urbain soit consacré à l'art. Dans l'édition du 14 juin 2006, du quotidien *Le Droit*, figurait une lettre cosignée par 25 personnes du milieu culturel de l'Outaouais qui demandaient aux élus municipaux de ne pas baisser les bras. Ces signataires les exhortaient à continuer à investir dans les biens et appelaient de plus culturels la population à la vigilance et à la mobilisation. Cette situation a un air de déjà vu. L'histoire de l'art contemporain est jalonnée d'incidents du même type autant au Québec qu'à l'étranger. La sociologue française Nathalie Heinich a traité la question dans son livre *L'art contemporain exposé aux rejets, Études de cas*, paru en 1998. Analysant la réaction du public à l'égard de l'emballage du Pont-Neuf par Christo, à Paris, elle précise que la « situation de malaise peut être gérée de diverses façons, selon les ressources dont dispose l'individu et, selon également, le degré auquel la situation affecte son rapport au monde, la façon dont il se confronte à la réalité et dont il vit la conformité de cette adaptation.(1) » Questionné au sujet de l'expérience de Gatineau, Philippe Drolet mentionne qu'il faut trouver une solution à un processus que le public juge « insécurisant ». D'après lui, la valorisation des vertus de l'aménagement urbain est le premier élément à promouvoir auprès de la population. Il affirme que peu importe la solution finale, une démarche d'appropriation et de conscientisation doit s'inscrire à toutes les étapes du projet. C'est l'un des constats qu'il livre en espérant que le concours qu'il a piloté puisse faire également école à ce chapitre.

(1) Nathalie Heinich. *L'art contemporain exposé aux rejets, Études de cas*. Nîmes, France : 1998. p13.